

DÉPARTEMENT DU  
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**  
**N°2023.02.14**

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aïcha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEWISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN  
Martine MEZONNET représentée par Francis GAUMY  
Philippe ROCHETTE représenté par Michel PREAU  
Marie-Laure LANCIAUX représentée par Olivier DEWISE

**Absente non représentée :**

Mme Dominique MOLLE

*Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.*

## TOMBE COLLECTIVE DE REGROUPEMENT DES MORTS POUR LA FRANCE

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la présentation du rapport à la Commission Citoyenneté et démocratie implicative en date du 16/03/2023,

**Considérant** que 34 sépultures de militaires morts pour la France sont disséminées dans l'enceinte du cimetière communal,

**Considérant** qu'au regard de la procédure de reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon autorisée par la délibération prise en conseil municipal le 19 octobre 2016, 10 concessions attribuées aux défunts militaires sont répertoriées à l'état d'abandon, les 24 autres étant entretenues par les familles,

**Considérant** qu'afin d'honorer et de préserver la mémoire des personnes mortes pour la France, il est proposé de mettre en place une « tombe collective de regroupement des morts pour la France » ,

**Considérant** que parmi la reprise des 10 concessions à l'état d'abandon, le numéro 271 localisé dans le secteur 1 du cimetière est proposé pour l'emplacement de la tombe collective susmentionnée. Cette concession présente un intérêt patrimonial, permet de recevoir, a minima, les restes des 9 autres concessions, de respecter le caractère familial des restes et de réduire le coût de l'opération,

**Considérant** que la remise en état du monument funéraire est estimée à 2300 euros TTC,

**Considérant** qu'une demande de prise en charge financière se fera auprès d'établissements, associations mémorielles,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :**

- **PROCEDE** à la mise en place d'une « tombe collective de regroupement des morts pour la France » telle que proposée dans l'exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière auprès d'établissements, associations mémorielles;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

